

**LA LIGUE DE
L'ENSEIGNEMENT**
FÉDÉRATION DU VAL D'OISE

2 et 4 rue Berthelot
95300 PONTOISE
Tél. 01 30 31 26 98
Fax : 01 30 31 89 40
infos@ligue95.com
www.ligue95.com

Convention n° STP-2024

Pour la mise en place du programme *Lire et Faire Lire*
sur la commune de SAINT PRIX
Année 2023 - 24

Entre les soussignés :

La commune de SAINT PRIX, représentée par Céline VILLECOURT, son maire en exercice, habilitée à l'effet de la présente en vertu d'une délibération du Conseil Municipal

Et

La ligue de l'enseignement du Val d'Oise, représentée par Monsieur Guy PLASSAIS, son président en exercice. (Réfèrent du dossier : Bruno Anselmetti 01 30 31 89 49)

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet

Cette convention a pour objet la mise en place du programme « Lire et Faire Lire » sur La commune DE SAINT PRIX.

« Lire et Faire Lire » a pour objectifs de développer le plaisir de la lecture et la solidarité Intergénérationnelle en direction des enfants dans le cadre scolaire ou périscolaire de la crèche au cycle 3, dans les centres de loisirs et centres sociaux.

L'action repose sur l'intervention de retraités bénévoles pendant les différents temps d'accueil des enfants avec la lecture d'histoires à des groupes de 5 à 6 enfants, en articulation avec le projet pédagogique de la structure.

La ligue de l'enseignement du Val d'Oise est une association bénéficiaire de l'agrément de l'Education Nationale.

Article 2 – Missions de la ligue de l'enseignement du Val d'Oise

La commune DE SAINT PRIX, dans le cadre de son projet éducatif, confie à la ligue de l'enseignement du Val d'Oise les missions suivantes :

- Coordination du programme « Lire et Faire Lire » sur le temps périscolaire,
- Formation des bénévoles,
- Suivi et accompagnement des bénévoles,
- Bilans avec tous les acteurs éducatifs concernés.



**LA LIGUE DE
L'ENSEIGNEMENT**
FÉDÉRATION DU VAL D'OISE

2 et 4 rue Berthelot
95300 PONTOISE
Tél. 01 30 31 26 98
Fax : 01 30 31 89 40
infos@ligue95.com

www.ligue95.com

Article 3 – Contribution financière

La commune de SAINT PRIX s'engage à régler la somme de 700 euros correspondant aux frais liés à cette mission pour la durée mentionnée dans l'article 6, sur à facturation à réception du n° d'engagement pour dépôt sur Chorus

Article 4 – Assurance des bénévoles

Tous les lecteurs sont adhérents à l'association nationale « Lire et Faire Lire » et bénéficient d'une assurance couvrant leur intervention.

Article 5 – Utilisation des locaux

La ligue de l'enseignement du Val d'Oise utilisera les locaux scolaires, et autres bâtiments municipaux (centres de loisirs, centres sociaux...) assurés par la ville mis à sa disposition dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs.
Elle s'engage à faire respecter les règles de sécurité par les participants.

Article 6 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter septembre 2023. Elle couvrira la période de septembre 2023 à décembre 2024.

Fait à Pontoise le 15 juin 2023

Pour la Ligue du Val d'Oise



LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU VAL D'OISE
2 et 4, rue Berthelot - 95300 PONTOISE
Tél. : 01 30 31 26 98 - Fax : 01 30 31 89 40
Email : infos@ligue95.com
Association loi 1901 - APE 9499 Z
SIRET 785 898 461 00013

Le Président
Guy PLASSAIS

Pour la commune



MAIRE DE SAINT PRIX
Céline VILLECOURT

